



## Commune de MINORVILLE 54385

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 38-11122023 – REVALORISATION LOYER LOGEMENT COMMUNAL

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>10</b>
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	8
Date de Convocation :	04 décembre 2023
Date d'affichage	04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX et Marc THIRIOT.

Etait excusée : Madame Anne SCHOUG.

Etait absent : Monsieur Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

#### **Objet : REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL**

Le Maire rappelle les textes qui régissent les augmentations annuelles des loyers des logements « 1948 », ainsi que le décret n°2023-897 paru au JO le 27/09/2023 et propose au conseil municipal de délibérer sur l'augmentation à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, (taux 3,49%).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

#### **DECIDE**

De majorer le montant du loyer du logement communal de 3,49% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus  
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus  
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;  
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 11/12/2022  
Le Maire  
Philippe HENNEBERT

